

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

**ABONNEMENTS :**

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

**RÉDACTION ET ADMINISTRATION**

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers  
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

**INSERTIONS :**

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

**PARTIE OFFICIELLE**

Le Prince, par Ordonnance en date du 22 mai 1906, a nommé M. Guillaume Foccart, Consul de la Principauté de Monaco à la Guadeloupe, avec extension de sa juridiction sur les Antilles Françaises.

Par Ordonnance du 23 mai, sont nommés dans l'Ordre de Saint-Charles à l'occasion de la fondation de l'Institut Océanographique de Paris :

*Grands-Croix* : MM. Louis Liard, de l'Institut, Vice-Recteur de l'Académie de Paris; Paul Dislère, Président de Section au Conseil d'Etat, membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur à Paris.

*Commandeur* : M. le Docteur Paul Regnard, de l'Académie de Médecine, Directeur de l'Institut national Agronomique de France.

*Officier* : M. Ernest Meyer, Maître des requêtes au Conseil d'Etat à Paris.

*Chevalier* : M. Louis Mayer, Conseiller privé de S. A. S. le Prince de Monaco.

Par Ordonnance du 26 du même mois, M. le Lieutenant-Colonel Arthur-Jules-Marie Lemoël, Commandant Supérieur de la Compagnie des Carabiniers du Prince, est promu au grade de Colonel.

S. A. S. le Prince Héritaire est autorisé, par Ordonnance du même jour, à accepter et à porter la Médaille Coloniale avec agrafe « Algérie », qui Lui a été conférée par S. Exc. le Ministre de la Guerre de la République Française.

Par Ordonnance du 1<sup>er</sup> juin 1906, M. Henri Merveilleux du Vignaux, Docteur en Droit, Secrétaire de S. Exc. le Gouverneur Général, est nommé Secrétaire du Conseil d'Etat.

M. Henri Merveilleux du Vignaux, Docteur en Droit, est nommé, par Ordonnance du même jour, suppléant du Juge de Paix, en remplacement de M. Lucien de Castro, démissionnaire.

Par Ordonnance du 1<sup>er</sup> juin courant, M. Guy Lavaud, Licencié en Droit, est nommé Secrétaire de S. Exc. le Gouverneur Général, en remplacement de M. Henri Merveilleux du Vignaux, appelé à d'autres fonctions.

**PARTIE NON OFFICIELLE**

## Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Nous avons dans notre dernier numéro donné le programme détaillé et définitif du Concours international d'Estudiantinas, organisé par la Société l'Estudiantina Monégasque sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Albert.

Ces festivités musicales ont été des plus brillantes et ont été couronnées d'un plein succès, amenant dans la Principauté une foule considérable et une incomparable animation.

*Première journée.*

Dès samedi matin, la Principauté avait pris un air de fête. Les édifices publics, les maisons particulières et les sièges de nos Sociétés étaient brillamment pavés de drapeaux des divers pays représentés au concours par leurs groupes musicaux. Durant toute la journée les diverses Sociétés n'ont cessé d'arriver et ont été reçues au fur et à mesure au théâtre des Variétés, où M. Rebours, président du Comité d'organisation, assisté des membres du Comité, leur a souhaité la bienvenue: Bône, Philippeville, Turin, Lausanne, Aix-en-Provence, Vicence, Cannes, Boulogne-sur-Mer, Grasse, Menton, Voltri, Montpellier, Nice, Marseille, Toulon, Cremone, etc., sont représentées au concours.

Le jury est composé de la façon suivante :

*Présidents d'honneur* : MM. J. Massenet et C. Saint-Saëns.

*Président* : M. Léon Jehin, chef d'orchestre.

*Vice-Président* : M. Louis Vialet, chef d'orchestre.

*Membres du Jury* : MM. Alignani, compositeur; Audibert, ancien chef de musique militaire; F. Bellini, compositeur; I. Bergonzi, compositeur; L. Bizouard, compositeur, ex-professeur au Conservatoire de Dijon; Bonino, professeur de musique; G. Borghini, ancien chef d'orchestre; M. Chapin, directeur du journal musical l'Accord Parfait, à Lyon; J. de Fays, directeur du Journal Musical; H. Fortis, professeur de musique à l'Ecole Normale de Nice; M. Galerne, compositeur à Marseille; Gilli, professeur de musique; Guillon, compositeur, chef de musique au 112<sup>e</sup> de ligne à Antibes; A. Giordano; P. Héraud, rédacteur en chef du Courrier Orphéonique, de Paris; A. Hugues, directeur du journal musical l'Harmonie, de Marseille; P. Jeanjean, compositeur; C. Munier, professeur de musique à Florence; Nef, professeur de musique; Poissetti, professeur de musique; E.-A. Rizzi, compositeur, professeur de musique; P. Sainte-Marie, professeur de musique; F. Seigle, compositeur; A. Sicard, professeur de musique à Brioude; L. Schwentzer, professeur de musique.

Samedi soir, conformément au programme, le Comité d'organisation a reçu officiellement les concurrents en corps sur la place du Palais. Une retraite aux flambeaux a ensuite parcouru, au milieu d'une énorme affluence, les rues de Monaco, de la Condamine et de Monte Carlo, aux accents entraînants de plusieurs orphéons, au nombre desquels figuraient la Philharmonique, la

Lyre Monégasque, l'Etoile, l'Harmonie, de Beau-soleil, et la Sentinelle Alpine.

*Deuxième journée.*

La journée du dimanche 3 juin était consacrée aux concours, lesquels ont eu lieu au palais des Beaux-Arts pour la Division d'Excellence et la Division Supérieure; au Théâtre des Variétés pour la première et la deuxième divisions; et au Musée Océanographique pour la troisième division. Les épreuves de lecture à vue se sont passées à huis-clos; les autres concours ont attiré dans les diverses salles un public fort considérable.

Dix-huit Sociétés ont pris part aux épreuves, et ce chiffre démontre brillamment la réussite éclatante de cette réunion artistique au premier chef.

Voici la liste des prix qui ont été décernés :

**Concours de Lecture à vue.**

## DIVISION D'EXCELLENCE.

Société classique. — 1<sup>er</sup> prix, à l'unanimité, avec félicitations du jury : « Circolo Mandolinisti e Mandoliniste », de Cremone (Italie).

Société mixte. — 1<sup>er</sup> prix : « Les Amateurs Ocarions et Mandolinistes », de Boulogne-sur-Mer.

## DIVISION SUPÉRIEURE.

Sociétés classiques. — 1<sup>er</sup> prix, avec félicitations du jury : « Estudiantina Provençale », de Marseille; — 1<sup>er</sup> prix : « Filamornica Pò e Borgo Pò », de Turin.

Société mixte. — 1<sup>er</sup> prix : « La Choralia », de Lausanne.

1<sup>re</sup> DIVISION (1<sup>re</sup> section).

Société classique. — 1<sup>er</sup> prix : « Circolo Mandolinisti « Euterpe », de Vicenza (Italie).

2<sup>e</sup> DIVISION (1<sup>re</sup> section).

Sociétés classiques. — 1<sup>er</sup> prix ex-œquo : Estudiantina « Les Enfants d'Euterpe », de Montpellier, et « Circolo Mandolinisti « Regina-Margherita », de Voltri (Italie); — 2<sup>e</sup> prix : « La Bohème », de Montpellier.

2<sup>e</sup> DIVISION (2<sup>e</sup> section).

Sociétés classiques. — 1<sup>er</sup> prix : Estudiantina « La Joyeuse », de Cannes; — 2<sup>e</sup> prix : « Estudiantina Mentonnaise », de Menton.

Société mixte. — 1<sup>er</sup> prix : Estudiantina « L'Accord Parfait », d'Aix-en-Provence.

3<sup>e</sup> DIVISION (1<sup>re</sup> section).

Sociétés classiques. — Premier 1<sup>er</sup> prix, à l'unanimité : Estudiantina « La Vaillante », de Bône (Algérie); — Deuxième 1<sup>er</sup> prix : « Estudiantina Toulonnaise », de Toulon; — 2<sup>e</sup> prix : « Estudiantina Grassoise », de Grasse; — 3<sup>e</sup> prix : Estudiantina « Les Etoiles Niçoises », de Nice.

Société mixte. — Le jury a décidé de ne pas accorder de 1<sup>er</sup> prix; — 2<sup>e</sup> prix, à l'unanimité : Estudiantina « Aurore », de Lansargues (Hérault).

3<sup>e</sup> DIVISION (2<sup>e</sup> section).

Société mixte. — Le jury n'a pas accordé de 1<sup>er</sup> prix; — 2<sup>e</sup> prix, à l'unanimité : « Les Mandolinistes Philippevillois », de Philippeville (Algérie).

**Concours de Quatuors.**

**DIVISION D'EXCELLENCE.**

1<sup>er</sup> prix, à l'unanimité, avec félicitations du jury : « *Circolo Mandolinisti et Mandoliniste* », de Crémone ; — 2<sup>e</sup> prix : « *Les Amateurs Ocaris et Mandolinistes* », de Boulogne-sur-Mer.

**DIVISION SUPÉRIEURE.**

1<sup>er</sup> prix, avec indication d'ascendance pour la division supérieure, à l'unanimité, avec félicitations du jury, « *Estudiantina Provençale* », de Marseille ; — 2<sup>e</sup> prix : « *Filarmonica Pò e Borgo Pò* », de Turin ; — 3<sup>e</sup> prix : « *La Choralia* », de Lausanne (Suisse).

**1<sup>re</sup> DIVISION.**

1<sup>er</sup> prix : *Circolo Mandolinisti « Euterpe »*, de Vicenza.

**2<sup>e</sup> DIVISION (sections réunies).**

1<sup>er</sup> prix : *Circolo Mandolinisti « Regina-Margherita »*, de Voltri ; — 2<sup>e</sup> prix, ex-œquo : *Estudiantina « Les Enfants d'Euterpe »*, de Montpellier, et *Estudiantina « La Joyeuse »*, de Cannes ; — 3<sup>e</sup> prix, ex-œquo : « *La Bohème* », de Montpellier, et *Estudiantina « Accord Parfait »*, d'Aix-en-Provence.

**3<sup>e</sup> DIVISION (1<sup>re</sup> section).**

Le jury n'a décerné ni de 1<sup>er</sup> prix, ni de 2<sup>e</sup> prix ; — 3<sup>e</sup> prix : *Estudiantina « Aurore »*, de Lansargues.

**3<sup>e</sup> DIVISION (2<sup>e</sup> section).**

Premier 1<sup>er</sup> prix : « *Les Mandolinistes Philippevillois* », de Philippeville ; — Deuxième 1<sup>er</sup> prix, ex-œquo, *Estudiantina « Vaillante »*, de Bône, et « *Estudiantina Toulonnaise* », de Toulon ; — 2<sup>e</sup> prix, ex-œquo : « *Estudiantina Grassoise* », de Grasse, et *Estudiantina « Les Etoiles Niçoises »*, de Nice.

**Concours d'Exécution.**

**DIVISION D'EXCELLENCE.**

Société classique. — 1<sup>er</sup> prix, à l'unanimité, avec félicitations du jury : « *Circolo Mandolinisti et Mandoliniste* », de Crémone. Le prix de direction, avec félicitations du jury, a été accordé au chef de cette Société, M. Poli.

Société mixte. — Le jury n'a pas décerné de 1<sup>er</sup> prix ; — 2<sup>e</sup> prix : « *Les Amateurs Ocaris et Mandolinistes* », de Boulogne-sur-Mer.

**DIVISION SUPÉRIEURE.**

Sociétés classiques. — 1<sup>er</sup> prix, avec indication d'ascendance, à l'unanimité et félicitations du jury : « *Estudiantina Provençale* », de Marseille. M. Gérard, chef de cette Société, a obtenu le prix de direction avec félicitations du jury. — 1<sup>er</sup> prix : « *Filarmonica Pò e Borgo Pò* », de Turin.

Société mixte. — « *La Choralia* », de Lausanne.

**1<sup>re</sup> DIVISION.**

Société classique. — 1<sup>er</sup> prix, avec félicitations du jury : *Circolo Mandolinisti « Euterpe »*, de Vicenza.

Le prix de direction a été décerné à M. Caleffa, chef de cette Société.

**2<sup>e</sup> DIVISION (1<sup>re</sup> section).**

Sociétés classiques. — 1<sup>er</sup> prix : *Circolo Mandolinisti « Regina-Margherita »* ; — 2<sup>e</sup> prix : *Estudiantina « Les Enfants d'Euterpe »*, de Montpellier ; — 3<sup>e</sup> prix : « *La Bohème* », de Montpellier.

**2<sup>e</sup> DIVISION (2<sup>e</sup> section).**

Sociétés classiques. — 1<sup>er</sup> prix ex-œquo : « *Estudiantina Mentonnaise* », de Menton, et *Estudiantina « La Joyeuse »*, de Cannes.

Société mixte. — 1<sup>er</sup> prix, avec félicitations du jury : *Estudiantina « Accord Parfait »*, d'Aix-en-Provence.

**3<sup>e</sup> DIVISION (2<sup>e</sup> section).**

Sociétés classiques. — Premier 1<sup>er</sup> prix, avec indication d'ascendance, à l'unanimité : *Estudiantina « La Vaillante »*, de Bône ; — Deuxième 1<sup>er</sup> prix, avec indication d'ascendance, à l'unanimité : « *Estudiantina Toulonnaise* », de Toulon ; — 2<sup>e</sup> prix, à l'unanimité : « *Estudiantina Grassoise* », de Grasse.

Sociétés mixtes (1<sup>re</sup> section). — Le jury n'a pas décerné de premier prix ; — 2<sup>e</sup> prix : *Estudiantina « Aurore »*, de Lansargues.

2<sup>e</sup> section. — 1<sup>er</sup> prix : « *Les Mandolinistes Philippevillois* », de Philippeville.

Dans l'après-midi, sur la place d'Armes, *l'Etoile* a donné une fort intéressante séance de gymnastique. Le soir, sur les terrasses du Casino, somptueusement illuminées, l'orchestre de Monte Carlo, sous la direction de M. Vialet, a exécuté un superbe concert qui a permis à nos hôtes d'apprécier dignement les belles qualités de notre précieuse phalange orchestrale.

Enfin, à la plage de Fontvieille, la Société sportive *Monaco* avait organisé un grand bal avec kermesse, qui a réuni un public compact et animé durant toute la soirée.

**Troisième journée.**

La matinée du lundi a été consacrée au concours d'honneur entre les sociétés ayant remporté un prix de lecture à vue ou d'exécution.

Les morceaux suivants ont été exécutés :

**DIVISION D'EXCELLENCE**

*Impression de mon voyage à la Madona del Monte*..... F. Bellini.

**DIVISION SUPÉRIEURE**

*Ouverture de Concours*..... E. A. Rizzi.

**PREMIÈRE DIVISION**

(Première et deuxième sections réunies)

*Ciel bleu*, fantaisie..... E. A. Rizzi.

**DEUXIÈME DIVISION**

(Première et deuxième sections réunies)

*Varavilla*, fantaisie..... E. A. Rizzi.

**TROISIÈME DIVISION**

(Première et deuxième sections réunies)

*Riviera*, fantaisie..... Guillon.

A 1 heure de l'après-midi ont été reçues à la gare de Monaco les musiques municipales de Vintimille, Bordighera, Nice et Menton, venant gracieusement prêter leur concours au défilé des Sociétés.

Ce défilé, dont le cortège s'est formé au Palais des Beaux-Arts, a eu lieu à 3 heures à travers les avenues de Monte Carlo et de Monaco, entre une double rangée de spectateurs enthousiastes ; il comprenait toutes les Sociétés ayant pris part au concours, les Sociétés locales et les musiques surnommées, formant un ensemble d'un millier de personnes environ.

Sur la place du Palais, l'immense cortège s'est massé devant la tribune où avait pris place S. Exc. M. le Gouverneur Général et les autorités. Ce fut alors une exécution d'ensemble de la *Marche du Concours* qui produisit un grand effet. Immédiatement après commença la distribution des récompenses par S. Exc. M. le Gouverneur.

Enfin, à 8 heures du soir, un grand banquet officiel a réuni à l'Hôtel de Paris, sous la présidence de S. Exc. M. le Gouverneur, les présidents et délégués des Sociétés monégasques et ceux des Sociétés ayant pris part au concours ; à ce dîner assistaient également M. le colonel Lemoël, le colonel Giannini (de San Remo), le capitaine Roger, représentant M. le Général-Gouverneur de Nice ; M. le consul d'Italie Rosset, etc... ainsi que les membres du Jury.

Au champagne, M. Rebours, président de *l'Estudiantina Monégasque*, a pris la parole et a exprimé les sentiments de reconnaissance de chacun pour S. A. S. le Prince Albert qui a bien voulu accepter le patronage de ces fêtes artistiques.

Il s'est félicité ensuite de la parfaite réussite de ce beau concours, grâce auquel les *Estudiantinas* se classent définitivement comme sociétés musicales. M. Rebours a terminé en remerciant tous ceux qui ont contribué à l'éclat de l'organisation, et notamment la Société des Bains de Mer, toujours si généreuse envers les Sociétés de Monaco.

S. Exc. M. le Gouverneur Général a pris la parole à son tour dans les termes suivants :

**MESSIEURS,**

Je m'en voudrais de troubler le charmant concert improvisé dont nous venons d'entendre plusieurs morceaux si légitimement acclamés ; mais il ne s'agit que d'une courte interruption et je croirais manquer à un devoir, en ne vous proposant pas immédiatement après les

paroles de M. Rebours, le vaillant président de *l'Estudiantina Monégasque*, le véritable initiateur du premier concours, non pas seulement international, mais même régional, de Sociétés de mandolinistes, un ban chaleureux pour les efforts qu'il lui a fallu faire depuis plus d'un an en vue de la réussite de cette entreprise difficile. Son énergie, son intelligence, ses aptitudes pratiques, son tact et son urbanité, tout a contribué à un succès dont nous avons tous été les témoins enthousiastes.

Donc, Messieurs, un ban pour M. Rebours !

Cette justice rendue, qu'il me soit permis d'évoquer certains souvenirs de circonstance devant un auditoire particulièrement exercé aux choses musicales.

Très certainement l'art de la musique a été un des premiers en honneur. Au milieu des privations, des tristesses et des dangers de leur rude existence, les premiers hommes ont forcément éprouvé, d'abord une profonde surprise et comme de l'épouvante, puis une jouissance infinie, à écouter et à essayer de rendre les bruits qui révélaient une vie puissante autour d'eux. Le formidable éclat du tonnerre, les mugissements de la tempête, les bruissements de la brise, le murmure de l'eau courante, les mille cris des animaux de toute espèce, les trilles étincelantes du chant des oiseaux, tout leur a été matière à étude. Dès les temps les plus reculés, on a la preuve que, par des efforts d'autant plus méritoires qu'ils avaient tout à vaincre, les hommes étaient arrivés assez rapidement à des résultats déjà célèbres dans les fastes des civilisations Indienne, Egyptienne, Grecque et Romaine.

Mais il y avait encore loin de ces résultats à ceux qui font une des plus pures gloires de notre âge. Il ne faut pas remonter à beaucoup de siècles, pour affirmer qu'on aurait accusé de folie, si on ne l'avait pas brûlé comme sorcier, celui qui aurait osé prétendre qu'un jour viendrait où des centaines d'hommes réunis en sociétés, tireraient des sons agréables et harmonieux de conques marines, de cornes évidées, de morceaux de bois percés de trous, de tubes de métal, de cordes de boyaux tendues sur des instruments creux aux formes incohérentes, de soufflets de forge agitant l'air dans d'immenses tubes, de baguettes frappant des peaux de bêtes tendues sur des tambours ; bien plus, que grâce à des points, et à quelques traits jetés sur cinq lignes régulièrement espacées, on conserverait éternellement et on rendrait immédiatement saisissables avec ensemble les plus exquises conceptions musicales.

Grand honneur aux premiers introducteurs de l'art de la musique ! Profonde reconnaissance à tous ceux qui l'ont pratiqué et fait progresser. Félicitations aux Sociétés, qui, en offrant ce but charmant à leurs membres, donnent un emploi fécond aux loisirs et le moyen d'être le bienvenu partout, en resserrant, dans des séances où tout parle de paix et d'harmonie, les liens qui unissent entre eux les hommes non seulement des villes voisines, mais du monde entier !

Parmi les types différents de ces Sociétés, celui des *Estudiantinas* est à la fois le plus simple et le plus pratique. Provençal par ma famille et par celle de M<sup>me</sup> Olivier Ritt, je suis plus que personne partisan de ce genre de musique, adapté on ne peut mieux au climat et aux habitudes des régions où, pendant de longs mois, on peut vivre au plein air et y faire entendre des concerts, au besoin réduits à un petit nombre d'exécutants. Et puis, c'est le genre d'instruments portatifs qui accompagnent le plus facilement la voix ; et c'est plaisir d'écouter, quand la nuit commence et que l'on se repose des fatigues de la journée, le travailleur accorder sa mandoline ou sa guitare, et bercer de sa cantilène familiale la demeure cachée sous la feuillée. Le voyageur, harassé d'un long chemin parcouru, se sent rajeunir à ces accents reconfortants. C'est le cas de l'ancien Gouverneur qui, à 76 ans, s'est vu forcé de prendre un repos définitif gagné par 54 années de services publics continus, et qui est heureux d'avoir encore pu vous applaudir.

Au nom de Son Altesse Sérénissime et d'après Son désir formel, je remercie des dévoués présidents, les habiles directeurs et les exécutants disciplinés des nombreuses *Estudiantinas* venues pour prendre part au concours international de Monaco ; je félicite également de leur belle tenue, de leur talent et de leur esprit de confraternité les autres Sociétés, tant de la Principauté que de tout le littoral, qui se sont rendues à cette solennité, et je salue les autorités et notabilités qui en ont rehaussé l'éclat par leur présence.

Je lève mon verre à votre bonne santé à tous ; et je fais des vœux les plus sincères pour l'heureuse continuation de vos utiles travaux, de vos progrès incessants et de vos brillants succès !

Cet éloquent et cordial discours est accueilli par d'unanimes applaudissements.

D'autres allocutions et toasts sont ensuite prononcés par M. le professeur Munier; M. Vialet; M. le député italien Nuovoloni; M. l'avocat Novati (de Crémone); M. P. Héraud, au nom de la Presse; M. Noble, au nom du Consulat de France; M. l'Adjoint au Maire de Vintimille; et M. le Consul de Suisse à Nice.

Pendant le dîner, l'admirable Société mandoliniste de Crémone, l'excellente Estudiantina provençale de Marseille et la « Choralia » de Lausanne sont venues faire entendre les jolis morceaux exécutés par elles au concours.

Pendant la soirée, une grande fête de gala a été offerte, dans le Théâtre des Variétés, aux Sociétés étrangères, fête à laquelle participèrent la Société chorale l'*Avenir*, les *Amis de la Jeunesse* et le *Groupe d'Etudes* de Monaco.

Le départ des Sociétés s'est effectué ce matin par un temps radieux, laissant un inoubliable souvenir dans l'esprit de tous nos hôtes étrangers ainsi que dans la population monégasque, qui, durant ces trois brillantes journées, n'a pas ménagé ses bravos et son admiration aux groupes artistiques qui ont pris part au concours.

Par décret de S. Exc. M. le Président de la République, M. le docteur Jules Richard, directeur du Musée Océanographique de Monaco et secrétaire de S. A. S. le Prince Albert pour les travaux scientifiques, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

Le même décret nomme chevalier de la Légion d'honneur M. le docteur en droit Louis Mayer, Conseiller privé de Son Altesse Sérénissime et administrateur du nouvel Institut Océanographique de Paris.

Enfin, nous avons appris également avec le plus vif plaisir que, par décret spécial, M. le commandant Carr, aide de camp du Prince Albert et commandant en second du yacht *Princesse-Alice*, vient de recevoir, à titre étranger, la rosette d'officier de la Légion d'honneur.

C'est avec une vive satisfaction que ces trois nominations ne manqueront pas d'être accueillies dans la Principauté.

M. le Maire de Monaco vient de prendre l'arrêté suivant relatif à la police de la plage pendant la saison des bains de mer.

Art. 1<sup>er</sup> — Il est formellement interdit à toute personne de se baigner dans le port. Il est également interdit d'y faire baigner des chevaux ou autres bêtes de somme.

Art. 2. — Tout individu pourra se baigner sur les plages du Tenao et de Larvotto, en dehors du périmètre d'enceinte concédé à la Société des Bains de Mer, ainsi que sur les plages du Canton et de Fontvielle, s'il est revêtu d'un caleçon ou de tout autre vêtement.

Art. 3. — Les contrevenants sont passibles d'une amende de 7 à 15 francs conformément à l'article 191 de l'Ordonnance générale.

Nous apprenons que, dans sa réunion du 1<sup>er</sup> juin courant, le Comité de l'Association Amicale des Anciens Elèves des Frères de Monaco a formé son bureau comme il suit pour l'année 1906-1907.

MM. Auguste Cioco, président; Honoré Bellando et Gustave Bérenger, vice-présidents; Jean Sangeorges, trésorier; Albert Crovetto, trésorier adjoint; Alexandre Lorenzi, secrétaire; Charles Saytour, secrétaire adjoint.

Nous apprenons avec plaisir que M. Alexandre Roze, chef de gare à Monte Carlo, vient de recevoir la médaille d'argent de la Société protectrice des animaux de Paris.

M. Roze était déjà titulaire de la médaille de bronze.

Nous lui adressons toutes nos félicitations.

Dans son audience du 29 mai 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Pelani, Pierre, né à Parme (Italie) le 25 janvier 1848, garçon d'écurie, demeurant à Menton, vingt-quatre heures de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion;

Sarraute, Victor-Emmanuel-Louis-Antoine, né à Brignoles (Var) le 18 novembre 1871, comptable, demeurant à Nice, six jours de prison et 16 fr. d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

## SUR LE LITTORAL

De Nice :

Le mariage religieux du chef d'escadron de gendarmerie Eugène Poilpré avec M<sup>lle</sup> Olympe Chausson a été célébré samedi matin, à 10 heures et demie, en l'église Saint-Jean-Baptiste.

Une foule aussi nombreuse qu'élégante, où figuraient une grande quantité d'officiers de la garnison, assistait à cette sympathique union et a tenu à apporter ses vœux de bonheur aux nouveaux époux.

Les témoins étaient : le lieutenant-colonel de gendarmerie Louis Giraud et M. Charles Poilpré pour le marié; M. Paul Pousse, chef d'exploitation à la Compagnie Générale des Eaux, et M. Fernand Pousse pour la mariée.

## LETTRES ET ARTS

A l'Opéra :

Sur l'initiative du *Journal*, pour célébrer le 300<sup>e</sup> anniversaire de Corneille, M. Camille Saint-Saëns, sur un poème de M. Sébastien-Charles Leconte, *La Gloire de Corneille*, a composé une œuvre musicale avec soli, chœurs, orchestre, harmonie, grand orgue, qui sera exécutée mercredi prochain, à l'Opéra, dans le magnifique décor des concerts, sous la direction de M. Paul Vidal.

Plusieurs répétitions à l'orchestre ont eu lieu déjà devant le maître, qui s'est montré très satisfait de ses principaux interprètes : MM. Affre, Delmas, Dubois, Noté, M<sup>lles</sup> L. Grandjean, Féart et Demougeot.

La soirée commencera par la représentation de *Samson et Dalila*, ce qui est un hommage bien dû à M. Saint-Saëns.

La retraite de M. Capoul.

M. Victor Capoul abandonne, à partir d'aujourd'hui, les fonctions de directeur de la scène de l'Opéra, qu'il remplissait depuis sept ans, aux côtés de son vieil ami Gailhard. Il laissera aux abonnés de l'Opéra, aux artistes, au personnel, à tous ceux qui ont eu l'occasion de l'approcher, le souvenir d'un artiste délicieux, d'un charmant camarade, d'un homme plein de cœur et d'une exquise urbanité.

Après une carrière artistique si brillamment remplie, M. Capoul aspire au calme et au repos des champs. Il se prépare à aller, dans quelques jours, rejoindre, dans sa propriété du Cers, son frère aîné, pour lequel il a une très vive affection.

Nous espérons cependant que cette retraite ne sera pas définitive; l'homme propose et... les événements disposent.

Notre confrère M. Georges Vanor, poète, chroniqueur, critique musical et conférencier, vient de mourir à Paris.

Georges Vanor était né à Paris en 1865. Après de brillants débuts comme poète, avec un volume intitulé : *Les Paradis* (1889), il entra dans le journalisme. Chroniqueur, critique d'art, il publia des articles remarquables. Conférencier ensuite à la Bodinière, à la Porte Saint-Martin, à l'Odéon, à l'Etranger aussi où il propagea le culte de la littérature française, il obtint, par la parole, les mêmes succès que par la plume, et sa mort est un deuil pour les amis de l'esprit et des lettres.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**Un tunnel de 22 kilomètres en Provence.** — Ce tunnel vient d'être terminé, après trente ans de travaux.

Jusqu'ici, l'exploitation du bassin minier de Fuveau, dans le département des Bouches-du-Rhône, avait tou-

jours été entravée par l'invasion des eaux. En effet, les terrains qui encaissent les couches de lignite sont formés d'assises calcaires coupées et fendillées de telle sorte que l'eau de pluie s'y fraye un passage et tend à remplir les cavités creusées par les travaux d'extraction.

Le seul remède appliqué au début consistait tout simplement à attendre la fin de la saison des pluies, le niveau des eaux s'abaissant alors naturellement. Plus tard, diverses galeries d'écoulement furent construites, avec pompes d'épuisement, mais l'abondance des infiltrations suivant une augmentation parallèle à l'extension de l'exploitation, la nécessité d'une solution radicale finit par s'imposer, et c'est dans ce but que fut décidé le percement de la « Galerie de la Mer ».

Après les sondages préliminaires, exécutés en 1885, les travaux commencèrent définitivement en 1889.

Prenant jour sur le rivage de la mer, au nord de Marseille, la galerie se dirige vers Gardanne, en passant sous le territoire de Saint-Joseph, de la Mûre et du Pilon-du-Roi. Ce tronçon, de 14,859 mètres, était achevé le 17 avril 1905. Une autre branche, de 7 kilomètres environ, qui met en communication le puits de Gardanne avec celui de Léonie-Castellane, en passant au-dessous de Mimet et de Saint-Savournin, vient d'être raccordée le 19 avril dernier, avec la galerie principale, ce qui porte la longueur totale du souterrain à près de vingt-deux kilomètres.

La cuvette d'écoulement est susceptible de donner passage à 1,500 litres d'eau par seconde. L'ouverture du tunnel n'est encore que de 2 m. 40 de largeur sur 2 m. 20 de hauteur, mais on ne tardera pas à l'aménager pour le transport du combustible extrait de la mine. Ce transport sera assuré à l'aide d'un chemin de fer électrique, qui permettra d'amener le charbon, très rapidement et à très bas prix, jusque sur les quais de Marseille, où il pourra être directement embarqué à bord des navires.

L'ensemble des travaux a coûté dix millions de francs; il semble que ce soit là une assez faible dépense, eu égard à l'œuvre accomplie. Le tunnel du Simplon qui passe, en général, pour le plus long de tous les tunnels percés jusqu'à présent, n'a pourtant que 19,732 mètres, soit à peu près 2 kilomètres de moins que la Galerie de la Mer.

**L'explosion du radium.** — En décembre 1904, M. Julius Precht enferma dans un tube de verre de 0<sup>mm</sup>5 d'épaisseur du bromure de radium pur, pulvérisé et ayant perdu une partie de son eau de cristallisation pour avoir été chauffé longtemps à 150°. En novembre 1905, ce tube fut plongé à plusieurs reprises dans l'air liquide, puis ramené à la température ordinaire; ce brusque changement de température fut répété sept fois sans dommage pour le tube; puis sans cause, alors qu'il était sur la table, le tube fit explosion avec une force telle que le verre fut réduit en parcelles microscopiques et que la plus grande partie du radium fut projeté à terre à plus d'un mètre de la table, ce qui implique que le tube était le siège d'une pression qui peut être évaluée à 20 atmosphères environ.

De cette explosion inattendue on doit, semble-t-il, conclure que le radium a dû émettre un gaz pendant les onze mois de son séjour dans le tube, jusqu'à acquiescence cette pression explosive.

**Le Parallaxe solaire.** — M. F. Cohn vient de publier le résultat des observations des étoiles de repère qui ont été utilisées lors de l'opposition de la petite planète Eros. On sait que cet astre est passé très près de la terre lors de l'opposition qui a eu lieu durant l'hiver 1900-1901; il se trouvait donc dans d'excellentes conditions pour le calcul de la parallaxe du Soleil et, par conséquent, de sa distance à la Terre. On espère connaître cette unité fondamentale avec une grande précision, grâce aux observations nombreuses qui ont été faites et à la manière systématique dont elles ont été conduites.

Le travail de M. Cohn renferme les valeurs définitives de l'ascension droite, donnée au millième de seconde de temps des étoiles de comparaison. Celles-ci sont réparties en deux listes, l'une renferme 318, et l'autre 351 étoiles.

Ce travail très important est basé sur les déterminations effectuées dans les Observatoires suivants: Abbadia, Lick, Washington, Greenwich, Königsberg, Lisbonne, Marseille, Nice, Paris, Strasbourg, Toulouse, Kharkow et San Fernando.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

**AVIS**

A la suite de l'avis paru dans les journaux, d'après lequel **M. Jean Calori** avise les clients de l'ancienne Société VATRICAN ET CALORI, arrivée à expiration le 15 mai 1906, qu'il ne reconnaîtra désormais aucune quittance relative aux affaires sociales si elle n'est revêtue de sa signature, **M. Jean Vatrican** a l'honneur d'informer le public qu'il n'a jamais eu l'intention de continuer à faire usage de la signature sociale et qu'il proteste contre les termes dudit avis, rien ne pouvant justifier une pareille intention de sa part.

J. VATRICAN.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

**AVIS**

Les créanciers de la faillite de la demoiselle **Berthe Grünhut**, couturière, demeurant à Monte Carlo, sont prévenus de nouveau, conformément à l'article 464 du Code de Commerce, que la vérification des créances aura lieu à la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco, le 22 juin courant, à 2 heures et demie de l'après-midi.

En conséquence, ils sont invités à se présenter, en personne ou par fondé de pouvoir, si déjà ils ne l'ont fait, devant **M. Cioco**, syndic, à l'effet de lui remettre leurs titres accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

Cabinet de M<sup>e</sup> Suffren REYMOND, avocat,  
Villa de Mollo, Monaco.

**VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE**

Le Vendredi 22 juin courant (1906), à neuf heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de Monaco, il sera procédé à l'adjudication d'une maison dénommée:

**VILLA « LE CASTEL »**

située à Monaco, quartier des Révoires, élevée sur caves et sous-sol, d'un rez-de-chaussée et de trois étages avec jardin.

Mise à prix, outre les charges... **20,000 francs.**

Etude de M<sup>e</sup> Charles BLANCHY, huissier à Monaco  
8, rue des Carmes, 8

**VENTE SUR SAISIE**

Le jeudi sept juin mil neuf cent six, à deux heures du soir, dans une villa dénommée *Villa Angélica*, sise à Monte Carlo, descente des Ecoles, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une grande quantité de meubles et objets mobiliers, tels que: armoires à glace, lits en bois et en fer complets, toilettes, commodes, tables, glaces, chaises, tapis, rideaux, salle à manger en chêne, pendules, tableaux, vaisselle, verrerie, lingerie, ustensiles de cuisine, etc., etc.

Monaco, le 30 mai 1906.

Au comptant, 5 p. % en sus pour frais d'enchères.

L'Huissier, BLANCHY.

**ON DEMANDE COMPTABLE** aux heures qu'il est libre, pour vérifier des comptes. Adresser demande par écrit 15, boulevard de l'Ouest, Condamine, 3<sup>e</sup> étage.

**A Vendre**

fonds de commerce, connu sous le nom de  
**BRASSERIE MODERNE**  
5, avenue de la Gare, à Monaco  
avec **CAFÉ CHANTANT** et **RESTAURANT**  
S'adresser à M. RAYBAUDI, Greffier au Tribunal Supérieur.

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes:

1<sup>er</sup> vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix: 1 fr. 50.

2<sup>e</sup> vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix: 2 francs. Se trouve dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Bergère, 20, Paris.

**ASSURANCES**

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION: Quai Lunel (sur le Port) NICE

**L'ABELLE (Incendie)**

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

**LA FONCIÈRE**

La C<sup>o</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>o</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. - Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

**LLOYD NÉERLANDAIS**

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, pré-cédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, châteaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco:

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Mollo).

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

**GRAND BAZAR**  
**MAISON MODÈLE**

M<sup>ME</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

**RABAIS**

pendant la saison d'été, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les Roulettes, Tapis, Articles de Voyage, Jouets d'Enfants.

**PARFUMERIE**  
**DE MONTE CARLO**

**NESTOR MOEHR**

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

**Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)**

MONTE CARLO

**NOUVEAU PARFUM LOTUS BLEU NOUVEAU PARFUM**

Essences concentrées pour le mouchoir.

Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets. Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

**EXTRAIT DE CANTHARIDES**

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

**HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.**

**FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES**  
**DÉPÔT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES**

Maison **Colly-Joffredy**

(ENTREPOT MONÉGASQUE

DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

3 et 31, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE: 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Le Prix-courant est adressé sur demande.

**Nettoyage à Sec parfait.** USINE A VAPEUR

Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

**TEINTURERIE**  
**DE PARIS**

A. CRÉMIEUX. — Magasin: Villa PAOLA,  
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

**AMEUBLEMENTS & TENTURES**

**Eugène VÉRAN**

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles

Etouffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.

**LEÇONS ET COURS** POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur: rue Grimaldi, 25, Condamine, et Villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

**MOUVEMENT DU PORT DE MONACO**

ARRIVÉES du 27 Mai au 3 Juin 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Sable.
Id.	b. Monte-Carlo, fr.	Regretto	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Marie-Virginie, fr.	Jouvenceau	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Marie, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Ferrero	Id.
Id.	b. Charles, fr.	Seytour	Id.

DÉPARTS du 27 Mai au 3 Juin

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Id.	chal. Marie-Alfred, fr.	Fabbri	Sur lest.
Nice	cutter Cicin-Padre, ital.	Benvenuto	Id.
Cannes	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Id.
Id.	b. Monte-Carlo, fr.	Regretto	Id.
Id.	b. Petit-Marc, fr.	Lambert	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Marie-Virginie, fr.	Jouvenceau	Id.
Id.	b. Virginie, fr.	Brun	Id.
Id.	b. Marie, fr.	Cassinelli	Id.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Ferrero	Id.
Id.	b. Charles, fr.	Seytour	Id.